



Indemnités des élus — Adopté à 22 voix pour, 1 contre et 2 abstentions

Interview de Michel Dévrieux et Jean François

- Pourquoi les élus touchent-ils une indemnité ?

En France, être élu n'est pas un métier et à Pélussin, ce principe fondamental s'applique encore davantage car notre liste est issue de la participation citoyenne. En notre qualité d'élus, chacun d'entre nous s'engage pour réaliser ses missions au plus proche de la population, surtout dans un village comme le nôtre. Aussi, il est juste d'indemniser les élus qui se mobilisent au détriment parfois de leur activité professionnelle et de leur vie personnelle.

- Tous les élus perçoivent une indemnité ?

Il est d'usage de répartir l'enveloppe globale, définie réglementairement en fonction du nombre d'habitants de la commune, entre le Maire et ses adjoints. Notre équipe souhaite reconnaître l'engagement de chaque conseiller, quel que soit

son degré d'implication : conseiller, conseiller délégué, adjoint ou maire. Ainsi l'enveloppe n'est pas concentrée sur un chiffre réduit d'élus qui se professionnaliserait et permet d'entretenir notre pluralité.

- Un processus démocratique qui coûte cher ?

Non, le montant total versé est le même qu'avant !

Nous avons pour devoir de veiller au respect de l'enveloppe du mandat précédent. Nous avons mené un véritable processus démocratique à 27, en suivant un processus de consentement. Certains d'entre nous ne souhaitent pas recevoir d'indemnité, puis l'indemnité mensuelle brute s'échelonne entre 50 € pour un conseiller et 900€ pour le maire.



Débat d'Orientation Budgétaire

Interview de Michel Dévrieux, Stéphane Tarin et Jean Charles Valentin

- Qu'est-ce que le Débat d'Orientation Budgétaire ?

D'avantage qu'une simple obligation réglementaire, c'est un moment d'échanges fondateur pour la réalisation des actions à venir dans l'année. Nous partageons avec le Conseil un temps de débat sur nos finances entre la clôture du budget 2021 et le vote du budget 2022. La précision du rapport sur lequel repose le débat, traduit en chiffres notre projet politique à l'échelle du mandat..

- Que retenir de 2021 ?

Comme toutes les communes de France, l'année 2021 marque la transition entre le cœur de la crise sanitaire et un retour progressif à la normale. Localement, c'est une année de réorganisation, de planification de nos projets pour mettre en adéquation le plan de mandat avec les

moyens humains et nos finances. Anticiper c'est être préparé et sécuriser l'avenir.

- Le contexte anxieux actuel a-t-il un impact sur les projets communaux ?

Plus que jamais, la commune doit conserver une trajectoire optimiste car c'est le seul chemin vers l'action et notre engagement envers nos concitoyens. La crainte d'une crise économique du fait du conflit international et l'augmentation exponentielle du prix de l'énergie connue ces derniers mois remettent en cause les prévisions plutôt optimistes de la loi de finances 2022. C'est dans ce contexte que se tient le DOB de Pélussin. Pour sécuriser l'avenir, les élus se dotent d'une prospective financière adossée au plan de mandat. C'est donc à partir de la planification pluriannuelle des investissements que se construit le budget 2022.

- **Quel est le programme pour 2022 ?**

Davantage qu'une simple obligation réglementaire, c'est un moment d'échanges fondateur pour la réalisation des actions à venir dans l'année. Nous partageons avec le Conseil un temps de débat sur nos finances entre la clôture du budget 2021 et le vote du budget 2022. La précision du rapport sur lequel repose le débat, traduit en chiffres notre projet politique à l'échelle du mandat..

- **Comment est financé ce programme ?**

Comme toutes les communes de France, l'année 2021 marque la transition entre le cœur de la crise sanitaire et un retour progressif à la normale. Localement, c'est une année de réorganisation, de planification de nos projets pour mettre en adéquation le plan de mandat avec les moyens humains et nos finances. Anticiper c'est être préparé et sécuriser l'avenir.

Les délibérations en bref...

Désignation des élus au sein des commissions communales (Election à 23 voix pour et 2 contre)

Parmi les 8 commissions créées, c'est celles de la Revitalisation du territoire, de la Transition écologique et du Patrimoine qui ont remporté le plus de mobilisation (10 à 15 membres). A noter que chaque conseiller est libre de participer à une commission selon l'ordre du jour même s'il n'en est pas membre

Composition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Nombre de membres et élection (adopté à l'unanimité)

Le CCAS qui intervient en matière sociale est dirigé par un conseil d'administration. La demande d'intégration au CCAS de Gisèle FOUREL est adoptée à l'unanimité. Un représentant d'association intègre aussi le conseil d'administration, ce qui porte à 11 le nombre de représentants dont 5 élus et 5 représentants d'associations.

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) — (Election à l'unanimité)

La CAO est composée du maire et de 5 membres titulaires élus avec leurs suppléants. Suite au départ de Cécile Colombies, c'est Jean-Charles Valentin qui est élu à l'unanimité.

Compte administratif 2021 budget principal — (Adopté à 19 pour et 6 abstentions)

Transcription exacte de l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée soit des recettes de fonctionnement à hauteur de 3 M€ (niveau d'avant crise Covid) et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 2,9M€ (52% personnel et 33% entretien, énergie, maintenance).

Compte administratif 2021 budget vente de chaleur — (Adopté à l'unanimité)

Le CA montre une réduction du déficit structurel depuis sa création, le versement du budget principal est de 30 k€ seulement (70k€ prévu initialement).

Compte administratifs 2021 budget forêt — (Adopté à l'unanimité)

Le CA montre un résultat excédentaire permettant un abondement de 49 k€ au budget principal.

Compte administratif 2021 budget assainissement — (adopté à l'unanimité)

Le CA montre un résultat excédentaire qui est capitalisé pour réaliser les travaux à venir.

Compte administratif 2021 Maison de Santé pluriprofessionnel — (adopté à 21 pour et 4 abstentions)

Le CA montre une situation d'attente avant la mise en œuvre du projet sur le site du Cottage.

Compte de gestion 2021 — (adopté à l'unanimité)

Le compte de gestion est un document réalisé par le comptable public, agent de l'Etat. Il retrace les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la commune au cours de l'année. Les comptes de gestion et les comptes administratifs doivent être identiques.

Affectation de résultat 2021 — (adopté à l'unanimité)

A l'excédent global de 864k€, sont retirés les restes à réaliser 2021 à hauteur de 550k€. Le solde d'exécution 2021 reporté en 2022 est donc de 314 k€.

Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « démonstrateur ville durable » - (Adopté à 20 pour et 5 abstentions)

La commune candidate avec un projet social et environnemental innovant, au service de la revitalisation du territoire, pour bénéficier du soutien financier et technique de l'Etat.

Partage du bilan triennal du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCPR

Ce bilan permet d'évaluer la marge de progrès significative en matière d'objectifs de construction de logements. Enjeu majeur pour la revitalisation du centre bourg, le programme PVD contribuera à fournir les outils d'amélioration et ainsi assurer à la population une offre de logement accessible et de qualité.

Convention Territoriale Globale 2022-2026 — (Adopté à 22 pour et 3 abstentions)

Avec les autres communes du territoire, la communauté de communes et la Caisse d'Allocation Familiale, cette convention assure le maintien et le développement des services aux familles et aux allocataires. Les priorités et les moyens sont définis pour 5 ans pour correspondre aux mieux aux besoins des habitants.

Jardin de Saint Charles : lancement de l'appel à projet — (Adopté à 19 pour et 6 abstentions)

La commune de Pélussin lance un appel à projet citoyen pour l'occupation de 6 terrains entre 450 et 1 500 m², sur le site de l'ancienne école de Saint Charles. Les terrains seront mis à disposition début mai, gratuitement pour 1 an, renouvelable 2 fois.

Avenant à la délégation de service publique pour la gestion du centre de loisirs avec la Société Publique Locale du Pilat Rhodanien — (Adopté à l'unanimité)

Le conseil adopte une adaptation administrative du contrat.

Questions diverses

- **Opération de participation citoyenne : Venez Pélussiner**
- **Programme de l'année Gaston Baty**
- **Projet de forum des associations le 11 juin 2022**
- **Pélussin retenue comme Commune engagée pour la Nature**
- **Arrivée d'Emilien Peyrard aux espaces verts en contrat aidé**

Prochain conseil municipal le 12 avril 2022